

Terre d'ADELES – Miel de Marie-Laure Billet

Contrat d'engagement CIRCUIT COURT 2023



Les ruches de Marie-Laure Billet sont situées à Léognan, dans un domaine viticole en biodynamie, et à Pessac dans un parc classé Espace Naturel Sensible. Elle remplit l'un des critères pour être en bio – l'obligation d'établir les ruches dans un environnement non cultivé ou cultivé en bio. Elle veut convertir son élevage en bio dans quelques années, une fois les problèmes de varroase maîtrisés.

Par la signature du présent contrat, l'adhérent de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et l'apicultrice Marie-Laure Billet s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander un ou plusieurs articles, à préciser sur le bon de commande signé à l'inscription
- 2) Signer à la commande un chèque par livraison à l'ordre de Marie-Laure Billet. Déposés à l'association Terre d'ADELES, ces chèques seront remis à l'apicultrice avant chaque livraison.
- 3) Venir chercher personnellement sa commande ou la faire prendre par une autre personne lors des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier des livraisons 2023

27/01 - 24/02 - autres dates à définir

- 4) Trouver un remplaçant si l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordonnateurs et coordonnatrices bénévoles de Terre d'ADELES.
- 5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande.

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteur et s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles. **Coordonnatrice :** **Juliette Lesur** juliette.lesur@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison
- 3) Assurer le paiement des commandes
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Marie-Laure Billet après accord du CA
- 5) Promouvoir les productions de Marie-Laure Billet et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP et circuits courts auprès du grand public.

L'apicultrice s'engage à :

- 1) Préparer les commandes de miel, pain d'épices et bougies.
- 2) Prévenir TdA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait les ruches. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et l'apicultrice.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence.
- 4) Reconnaître le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretenir de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Marie-Laure Billet s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que la productrice parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Marie-Laure Billet s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint

Fait à Pessac le

Marie-Laure Billet, apicultrice

Pour Terre d'ADELES
les coordonnateurs

Le consomm'acteur
NOM Prénom